

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2025 / 46 / 3 du 5 mars 2025 relative à l'élaboration de la 6ème édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2027-2031

### La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- Vu sa décision n° 2024 /189/ PNGMDR/ 1 du 11 décembre 2024 décidant de l'organisation d'un débat public relatif à l'élaboration de la 6ème édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2027-2031 ;
- Vu sa décision n° 2025 / 28 / PNGMDR / 2 du 5 février 2025 nommant Mme Julie DUMONT présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sur proposition de Mme Julie DUMONT, présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur l'élaboration de la 6ème édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2027-2031, Mme Marie-Céline BATTISTI, M. Luc MARTIN, Mme Claire MORAND sont désignées membres de la commission particulière du débat public.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 mars 2025.

Le président  
M. Papinutti